



## Déclaration de la FSU 58 au CTPD du 14/10/2005

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nous profitons de cette première rencontre pour vous souhaiter la bienvenue dans la Nièvre. Nous souhaitons aussi que ces rencontres soient les plus nombreuses mais surtout les plus fructueuses possibles.

Dans ce dialogue nous pouvons ainsi espérer voir se renforcer le service public d'éducation de ce département qui en a besoin.

Reste que les caractéristiques de nos écoles, de nos collèges, de nos lycées sont leur petite taille, leur grand nombre, leur éloignement de la préfecture, ce qui n'est pas sans poser problème aux enseignants, en terme de postes à pourvoir de plus en plus fractionné, en terme de déplacement et bien sûr en terme d'efficacité pédagogique. Nous espérons continuer à contribuer au débat sur ce sujet initié avec vos prédécesseurs.

Pour continuer dans les difficultés et venir à l'ordre du jour de notre comité, je ne pense pas vous apprendre que la Nièvre a aussi subi les trop nombreuses suppressions d'emplois dans le 2<sup>nd</sup> degré, l'insuffisance des créations dans le 1<sup>er</sup> degré et les suppressions de postes administratifs qui conduisent à une dégradation rarement égalée des conditions d'enseignement et un surcroît de précarité et de chômage.

De façon plus générale cette rentrée est marquée également par la volonté d'imposer l'application de la loi Fillon pourtant rejetée par l'ensemble de la communauté éducative, comme l'ont encore montré les votes du Conseil Supérieur de l'Éducation.

La préparation du budget 2006 se fait sur la base de nouvelles suppressions s'ajoutant aux coupes intervenues ces dernières années.

L'annonce d'une nouvelle vague d'emplois aidés si elle marque un changement par rapport à la politique antérieure (suppression progressive de 60 000 CES et disparition de 30 000 assistants d'éducatifs!), ne répond ni en nombre aux emplois disparus ces dernières années ni en qualité d'emplois aux besoins.

Le gouvernement, tout en reconnaissant la nécessité d'améliorer l'encadrement éducatif, institue ainsi des formes aggravées de précarité. La FSU y oppose l'exigence d'emplois statutaires, stables et qualifiés.

De surcroît, le plus grand flou règne sur les PPRE ou sur l'enseignement des langues ? Des interrogations concernant l'intégration des handicapés, une formation continue sacrifiée et des déplacements pour les personnels itinérants du premier degré impossibles à partir du mois d'octobre, la situation des directeurs d'école qui ne s'améliore pas bien au contraire, nous le redisons, l'enseignement n'est pas qu'une question de bonne volonté.

A toutes ces inquiétudes s'ajoutent celle des remplacements dits de Robien. C'est le statut de 1950 fixant les *maxima* de service qui est remis en cause. Les enseignants peuvent se voir imposer soixante heures supplémentaires par année scolaire (et jusqu'à cinq heures par semaine), pour remplacer un collègue absent, avec un délai de 24 heures pour se retourner ! Nous perdrons ainsi la libre disposition de notre temps professionnel et personnel. Par ailleurs, les professeurs travaillent déjà en moyenne 40 heures par semaine (préparations, cours, réunions, corrections, etc.). Il n'est pas possible d'augmenter cette charge en maintenant la qualité du travail.

Le gouvernement annonce une rémunération de ces heures de remplacement majorée de 25 % (en fait, c'est une HSE augmentée de 8,7%). Comment ne pas voir, derrière cette entourloupe, une "carotte" pour faire passer la mesure ? Pour nous, l'augmentation du pouvoir d'achat ne passe pas par ces mauvaises solutions individuelles mais par l'action collective. Comment ne pas mettre ce décret en relation avec la dégradation de la situation des TZR et leur disparition programmée ? Comment ne pas craindre, à terme, l'intégration de ces remplacements dans nos services sans rémunération supplémentaire, comme cela se pratique dans certains États européens ?

De plus ce système est une fausse solution pédagogique. Le prof de français est absent ? Les élèves pourront avoir des heures en plus en maths, avec peut-être deux professeurs différents. En effet, la note de service du 30-08-2005 précise : "Ceci n'implique pas que le remplacement s'effectue nécessairement dans la discipline du professeur absent."

Pour finir le 4 octobre les français ont encore montré qu'ils souhaitent une autre orientation politique rejetant le modèle que l'on nous impose depuis plus de 3ans. Si le gouvernement ne fait pas les premiers gestes nécessaires et n'engage pas des négociations, la FSU recherchera les conditions de suites unitaires aussi bien au plan interprofessionnel que dans ses champs de responsabilité.